

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/KEN/4

2 mars 1998

(98-0802)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Le Secrétariat a reçu de la délégation du Kenya, le 27 novembre 1997, la notification ci-après concernant les engagements en matière de soutien interne pour l'exercice 1995/96 (tableau DS:1 et tableaux explicatifs).

Les seules mesures de soutien interne à l'agriculture actuellement appliquées par le Kenya sont celles énumérées au tableau explicatif DS:1 ci-après.

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: KENYA**PERIODE CONSIDEREE: année civile 1995/96***Measures exemptées de l'engagement de réduction - "Catégorie verte"*

1	Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2	Valeur monétaire de la mesure (en millions de ShK)	Sources des données	2	3	4
					1	2	3
1. Services de caractère général	i) Formation agricole	Formation d'agents de vulgarisation pour aider les agriculteurs à améliorer leurs méthodes de culture et d'élevage	1 064,00	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement et de la commercialisation			
	ii) Vulgarisation agricole	Soutien à la vulgarisation de l'agriculture et de l'élevage dans le cadre de la division de la vulgarisation. Ce soutien est important pour faire connaître aux agriculteurs les technologies nouvelles et modernes.	481,60				
	iii) Développement de l'élevage	Achat et entretien de machines et de matériel Construction d'installations de manutention, bains antiparasitaires et boxes de contention pour le bétail Personnel professionnel sous contrat Construction de systèmes d'alimentation en eau et d'élimination des eaux usées	336,60	"			
	iv) Services vétérinaires (maintenant libéralisés)	Contrôle des maladies pour améliorer l'élevage: surveillance des maladies du bétail, traitement de contrôle, élaboration et mise en oeuvre de politiques et services de réglementation vétérinaires	591,20	"			
	v) Aménagement des parcours	Promotion de l'aménagement des parcours en vue de la conservation des ressources de ces parcours, dans le cadre de la remise en état et du développement de l'infrastructure pour l'élevage et la commercialisation	66,00				
2. Détenzione de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire	Opérations de réserves stratégiques	Achat et conservation de réserves stratégiques de produits essentiels désignés	200,60	"			